FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE

5ème Rallye National du VAL D'ANCE - VHC

25 et 26 Septembre 2020

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2020
National (coefficient 2)

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
Challenge A.S.A. ONDAINE
Challenge Jean Paul François

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE - MAIRIE
43210 BAS en BASSET

Tél : 04.77.51.27.80
Tel : 07 67 96 64 46

Site : http://www.asaondaine.com

Email : contact@asaondaine.com

5ème RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE VHC

25 et 26 Septembre 2020

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard, et les conditions d'organisation communes des Rallyes (Réglementation Standard FFSA 2020) ainsi que les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

PROGRAMME – HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **25 et 26 Septembre 2020** en tant qu'organisateur administratif et technique le :

5ème RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE – VHC

avec le concours des Municipalités de **BAS EN BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, BEAUZAC et des localités traversées.**

Le présent règlement a été enregistré par
la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne n° N20/20 du 16 juin 2020
et par la FFSA sous le permis d'organisation n° 329 du 01 juillet 2020

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Comité d'Organisation *ASA ONDAINE*

Pascal PERONNET (Président), Joëlle TEYSSIER (Trésorière), Serge LEQUERTIER (Secrétaire)
et les Membres
Matthieu MACCOLINI, Evelyne LAPALUS, Christophe CHAPIGNAC, Jean Paul CLOT, André LAPALUS, Nadia MARQUET

Organisateur Administratif : ***ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET***
Secrétariat du Rallye :

De la parution du règlement et jusqu'au 24 Septembre 2020 :
ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex
Tél : 04 77 51 27 80
Tel : 07 67 96 64 46
www.asaondaine.com contact@asaondaine.com

Les 25 et 26 Septembre 2020
A.S.A. ONDAINE - Mairie – 43210 BAS en BASSET Tel : 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Organisateur Technique: ***Pascal PERONNET - ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET***
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre ler des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1. – Officiels de l'Epreuve :

Idem Rallye National.
Directeur de Course au PC : **Daniel BERTHON** - Licence 1621
Responsable Technique VHC : **Gérard JOUVHOMME** – Licence 51582

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye National, ainsi que le parcours, font office pour le Rallye VHC.

Tableau officiel d'affichage :
BAS EN BASSET Panneau d'affichage au parking (sous chapiteau à côté du PODIUM)
du : 25/09/20 à 16 h 00 au 26/09/20 à la fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Val d'Ance VHC compte pour :
- **La Coupe de France des Rallyes VHC 2020 avec le coefficient 2**
- **Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.**
- **Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE.**
- **Le Challenge Jean Paul FRANCOIS.**

1.3P. VERIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5ème Rallye National du VAL d'ANCE VHC, **doit adresser OBLIGATOIREMENT au secrétariat du Rallye** (le cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement ci-jointe DUMENT COMPLETEE** accompagnée des droits d'engagements.

Avant le MARDI 15 Septembre 2020 minuit, à l'adresse suivante :

ASA ONDAINE

BP 135
42704 FIRMINY Cedex

***3.1.10P*.**

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 10,
nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagé limité à 150 voitures pour les 2 rallyes.

***3.1.1.1 - Concurrents admis* :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

***3.1.11.1P*– Les droits d'engagement sont ainsi fixés :**

a - Avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
b - Sans la publicité facultative des organisateurs **:** **660 €**

Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **310 €**
Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés **à 320 €**

3.1.12P. - La **demande d'engagement** ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant **des droits d'engagement**.

3.1.15 **-** La demande d'engagement doit être accompagnée de la **photocopie de la 1e page du PTH**.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :
Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
  - ***pour la première liste*** : groupe 4/5, ***groupe 2, groupe 3, groupe 1*** , le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
  - ***pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées***
- ***Les voitures du groupe Classic de compétition***

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).
La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

Le 5ème Rallye National de véhicules historiques de compétition du Val d'Ance partira avant le 18ème Rallye National moderne du Val d'Ance.

Pour la 2ème section et suivantes,
le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1ère ES
Affichage des horaires et ordre de départ à 13h00 sous réserve que le timing le permette.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC
Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

L'ensemble des Equipages VHC (Pilote, Copilote plus 1 mécano soit 3 personnes) sont invités
Vendredi Soir 25 Septembre 2020 au Restaurant Les Oliviers lieu dit les Barques,
Route de Nurol à AUREC sur LOIRE (43110) arrivée sur place maxi 21h00.
Prévenir le restaurant pour des repas supplémentaires '09.54.13.60.18'

La Remise des Prix se déroulera le samedi 26 Septembre 2020 et après le délai de réclamation réglementaire de 30 mn au :

PARC D'ARRIVEE
Place des Droits de l'Homme - 43210 - BAS EN BASSET

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée recevront une récompense.